

## Que faire face à une situation de cyberharcèlement ?

en période de confinement...

Les écoles et les établissements sont fermés mais l'école continue, à la maison.  
 Le harcèlement peut se poursuivre lui aussi, sur les réseaux sociaux ou les messageries.  
**Restons tous vigilants et n'oublions pas les gestes qui sauvent :**

### JE SUIS LA CIBLE :

Je ne réponds pas aux attaques  
 Je me déconnecte  
 Je conserve les preuves (copies d'écran, messages...)

### JE SUIS TEMOIN :

Je ne « like » pas, je ne « screene » pas, je ne commente pas  
 Je supprime la photo, le SMS ou le message  
 Si possible, je soutiens la victime

### EN PARLER

avec des personnes de confiance

#### Numéros d'écoute

**0800 200 000**  
 « Net Ecoute »  
 numéro national

**0808 800 184**  
 Numéro académique  
 Non Au Harcèlement

Parents / Famille

**Rassurer**  
 son enfant

**Conserver**  
 les preuves (copies d'écran, mails ...)

#### Signaler

à l'école, à l'établissement via l'ENT  
 à la police sur la plateforme « PHAROS » :

[Internet-signalement.gouv.fr](http://Internet-signalement.gouv.fr)

#### Signaler

les contenus illicites sur le réseau social si possible

PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION  
 Professeur principal et/ou CPE et/ou assistant social ou infirmier

#### Recueillir

le témoignage et les preuves

#### Signaler

au chef d'établissement

**Accompagner**  
**Soutenir**  
**Rassurer**

l'élève et sa famille (lien téléphonique)

#### Engager

une procédure disciplinaire

**Remonter l'incident**

aux chargées de mission prévention violence

#### Signaler

les auteurs au procureur de la république

**NE RESTEZ PAS SEULS #Gardezlelien**

*Agissons en solidaires plutôt qu'en solitaires.*